



# Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable et Rapport sur l'engagement - 2012

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012

En tant qu'investisseur institutionnel, Gestion de Placements TD (GPTD) a l'obligation d'agir dans l'intérêt de ses clients. S'agissant de cette fonction fiduciaire, nous estimons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles de placements à des degrés divers selon l'entreprise, le secteur d'activité, la région, la catégorie d'actifs et le moment.

En 2008, GPTD est devenu l'un des signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR, « les Principes »). Les six principes ont été élaborés par un groupe international composé d'investisseurs institutionnels soucieux de tenir compte de l'importance grandissante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques de placement.

Le sixième principe impose aux signataires une obligation d'information quant à leurs activités et à leurs résultats dans la mise en œuvre des Principes. Le texte qui suit résume les mesures prises par GPTD en vue de mettre en œuvre les Principes pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012. On peut obtenir sur demande les rapports sur nos activités pour les années 2009, 2010 et 2011.

## **1. Nous allons intégrer les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de prise de décisions en matière de placements.**

En avril 2009, GPTD a adopté une politique d'investissement durable qui décrit de quelle façon elle tient compte des facteurs ESG dans son processus décisionnel.

[www.tdaminstitutional.com/tmi/pdfs/Sustainable\\_Investing\\_Policy\\_-\\_April\\_2009FR.pdf](http://www.tdaminstitutional.com/tmi/pdfs/Sustainable_Investing_Policy_-_April_2009FR.pdf)

Fin 2009, nous avons mis au point notre propre matrice de durabilité dans le but d'améliorer l'information servant à la prise de décisions. Notre matrice de durabilité est gérée à l'interne et utilise des données provenant d'Asset4, en l'occurrence la source la plus complète d'information ESG transparente, objective et auditable dans le secteur financier. De plus, nous recourons à des maisons de courtage de type traditionnel, dont les équipes ESG apportent différents éclairages.

Notre matrice de durabilité nous donne un aperçu de la façon dont les sociétés gèrent les facteurs ESG, ce qui constitue un autre élément utile à la prise de décisions. Elle nous aide également à cerner les évolutions à l'échelle des régions, de même qu'à repérer les premiers et les derniers de classe relativement à une initiative donnée, par exemple le projet relatif au carbone ou le projet relatif à l'eau. Les informations ESG relatives aux sociétés individuelles sont incorporées dans le portail de notre base de données d'analyse, ce qui permet une diffusion à la grandeur de la société.

## Gestion de Placements TD

En 2012, nous avons attribué des notes ESG aux portefeuilles à partir de notre matrice à l'égard de cinq de nos équipes de gestion de portefeuille. Ces notes suscitent souvent des discussions en profondeur des entreprises dans lesquelles nous investissons.

L'équipe de titres à revenu fixe de GPTD a toujours tenu compte des facteurs ESG dans sa méthode d'évaluation du risque de crédit, et ses rapports annuels d'évaluation du crédit font état des facteurs ESG. Une sensibilisation croissante a conduit à des examens et des discussions plus en profondeur aux réunions hebdomadaires du Comité du crédit au sujet des risques à court et à long terme liés à ces facteurs et de leur possible incidence sur les évaluations du crédit internes de GPTD.

### **2. Nous allons être des investisseurs actifs et allons intégrer les facteurs ESG dans nos politiques et nos pratiques en tant qu'actionnaires.**

La collaboration avec des sociétés au moment indiqué est un aspect important du rôle de l'actionnaire actif. Nous nous intéressons avant tout aux sociétés auprès desquelles nous pouvons avoir le plus d'influence et mettons l'accent sur les éléments que nous considérons comme les principaux facteurs de valeur financière. Nous établissons un dialogue avec les sociétés, lorsqu'il y a lieu, sur les facteurs ESG et nous participons à des initiatives d'engagement collaboratif. Nous préférons avoir avec les sociétés un dialogue suivi et confidentiel, plutôt que d'intervenir par le biais des médias ou d'autres tribunes publiques. En 2012, nous avons eu des entretiens avec plusieurs sociétés canadiennes sur des questions sociales et environnementales qui les concernaient. À titre d'exemple, nous avons eu des échanges avec un producteur d'énergie dans le but d'encourager le développement de l'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux. Nous avons également communiqué avec 45 sociétés canadiennes à propos de questions de gouvernance d'entreprise dans le cadre de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (CCSGE). La Coalition a pour mission de promouvoir de bonnes méthodes de gouvernance auprès des sociétés ouvertes canadiennes et des améliorations à la réglementation en vue d'optimiser la concordance entre l'intérêt des conseils d'administration et des dirigeants d'entreprise, d'une part, et celui des actionnaires, d'autre part, tout en favorisant l'efficacité et l'efficacité des marchés financiers canadiens.

Voter par procuration aux assemblées des actionnaires est une autre façon pour nous de nous comporter en actionnaire actif. En 2012, en plus d'appuyer des propositions d'actionnaire portant sur des questions de gouvernance, nous avons appuyé 53 propositions d'actionnaire portant sur des questions sociales ou environnementales. En ce qui a trait à l'environnement, les propositions ont porté sur les sujets suivants : la nomination d'administrateurs possédant des compétences en environnement, l'information à fournir sur les mesures de limitation des risques relatifs à l'environnement, les mesures de lutte contre la pollution en cas de déversement, les cendres de charbon, la dépendance vis-à-vis du charbon, la fracturation hydraulique, le recyclage des déchets, les émissions de gaz à effet de serre, les effets des changements climatiques, l'efficacité énergétique et la publication d'information sur les questions de développement durable. Parmi les questions d'ordre social, mentionnons les fermetures d'usine, la santé des enfants, la diversité dans l'emploi, la diversité dans les conseils d'administration, les politiques relatives aux droits de l'homme et la question des droits de l'homme dans les pays en développement.

### **3. Nous allons encourager les sociétés dans lesquelles nous investissons à publier une information appropriée sur les facteurs ESG.**

Une bonne gestion des risques exige des sociétés ouvertes une publication d'information appropriée. La législation relative aux valeurs mobilières oblige les sociétés à publier toute information qui, à leur avis, pourrait être utile à un

## Gestion de Placements TD

investisseur raisonnable. Nous demandons périodiquement aux sociétés de publier plus d'informations pour nous permettre de mieux évaluer les facteurs ESG.

À cette fin, GPTD participe à des initiatives comme le volet investisseur du Carbon Disclosure Project (CDP) et de l'initiative d'information concernant l'eau du CDP (CDP Water Disclosure, ou CDPW). Le CDP a pour but d'accélérer la recherche de solutions à l'égard des changements climatiques en plaçant l'information afférente au centre des décisions de gestion des entreprises et des placements. Chaque année, l'organisme envoie à plus de 3 000 sociétés du monde entier, au nom des investisseurs participants, un questionnaire destiné à recueillir des informations sur la façon dont les sociétés gèrent les risques et les possibilités que représentent les changements climatiques pour leurs activités. Le questionnaire vise également à obtenir des informations chiffrées sur des sujets comme la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Le CDPW a pour but de faire de la publication d'une information utile, systématique et comparable sur l'eau une pratique courante des sociétés partout dans le monde, de façon à ce que les investisseurs, les sociétés et toute autre partie prenante puissent placer cette information au cœur de leur processus décisionnel.

En 2012, conjointement avec d'autres membres du CDP, GPTD s'est entretenue avec certaines sociétés en vue de les inciter à améliorer l'information qu'elles publient. GPTD a ainsi eu des entretiens avec 12 sociétés canadiennes dont la note en matière d'information laissait à désirer. Par la suite, huit des 12 sociétés ont amélioré leur note au chapitre de l'information dans le Rapport Canada 200 du CDP sur le changement climatique. Dans le cas du CDPW, GPTD a communiqué avec deux sociétés canadiennes pour les inciter à participer.

GPTD a appuyé les efforts de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario visant à faire en sorte que l'information à fournir sur les valeurs mobilières comprenne une quantité importante d'informations ESG, et plus de la moitié des 53 propositions d'actionnaire en faveur desquelles nous avons voté concernaient la publication d'information.

### **4. Nous allons promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes dans l'industrie du placement.**

En 2012, nous avons encore demandé à nos sous-conseillers de quelle façon ils intègrent les facteurs ESG à leur travail d'analyse des placements. S'ils n'intègrent pas ces facteurs, nous leur demandons de quelle façon ils tiennent compte de l'incidence des facteurs ESG sur la valeur pour l'actionnaire à long terme.

Nous avons également eu des rencontres régulières avec des maisons de courtage qui mènent des recherches sur les facteurs ESG. Ces rencontres sont une occasion d'échanger des idées et de constituer un réseau dans le secteur du développement durable. Nous avons encouragé une augmentation de la quantité d'information fournie aux investisseurs sur les facteurs ESG en attribuant des votes supplémentaires aux maisons de courtage qui sont actives dans le domaine.

En 2012, GPTD a aidé le groupe TSX à concevoir et à tenir des ateliers ayant pour thème la publication d'information sur les questions environnementales et sociales à l'intention des représentants de 75 sociétés, provenant d'une grande diversité de secteurs, cotées à la Bourse de Toronto. GPTD a également pris la parole à l'occasion d'une table ronde sur le développement durable, en même temps qu'elle a parlé aux médias sur ce sujet.

Enfin, GPTD, conjointement avec d'autres signataires des PIR, a apporté son appui à la Corporate Sustainability Reporting Coalition. Ce collectif enjoint les États membres des Nations Unies d'élaborer une Convention on Corporate Sustainability Reporting (Accord sur la publication d'informations relatives au développement durable

## Gestion de Placements TD

par les entreprises) à l'occasion du Sommet de la Terre de 2012, accord qui aurait incité les entreprises à intégrer l'information relative au développement durable dans leur rapport annuel et leurs états financiers.

### **5. Nous allons travailler avec d'autres à renforcer la mise en œuvre des Principes.**

Nous participons à plusieurs initiatives qui facilitent l'action collective. Comme nous l'avons mentionné à propos du troisième principe, GPTD participe activement au CDP, au CDPW et à la CDP Carbon Action, une initiative lancée par des investisseurs qui demande aux sociétés responsables des plus importantes émissions de réduire leurs émissions et de publier leurs objectifs à cet égard. GPTD est également membre de la CCSGE et appuie différentes initiatives PIR, telle la Corporate Sustainability Reporting Coalition, mentionnée plus haut.

### **6. Nous allons faire état de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des Principes.**

Nous avons non seulement remis au secrétariat responsable des PIR une abondante information, mais également établi le présent document pour vous renseigner sur la façon dont nos activités ont été conformes aux Principes en 2012. GPTD a également publié de l'information sur les votes par procuration exprimés, information qui indique de quelle façon elle a voté à l'occasion de certaines d'assemblées. On peut consulter l'information sur les votes par procuration à [www.gptdinstitutionnel.com](http://www.gptdinstitutionnel.com). Cette information indique de quelle façon GPTD a voté aux assemblées des sociétés sur les facteurs ESG pendant l'exercice clos le 30 juin 2012. ■

---

Gestion de Placements TD exerce ses activités sous le nom de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Gestion de Placements TD Inc. et TDAM USA Inc. sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (Banque TD). Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. <sup>MD</sup>/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.